



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

8990^e séance

Jeudi 10 mars 2022, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. Abushahab. (Émirats arabes unis)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. Leite Novaes
Chine	M. Xing Jisheng
États-Unis d'Amérique	M. Mills
Fédération de Russie.	M. Polyanskiy
France.	M. de Rivière
Gabon	M. Mibissa
Ghana	M. Agyeman
Inde.	M ^{me} Maitra
Irlande	M ^{me} Byrne Nason
Kenya	M ^{me} Toroitich
Mexique	M. Ochoa Martínez
Norvège	M ^{me} Heimerback
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 4 mars 2022, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2022/181)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 4 mars 2022, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2022/181)

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et de la Turquie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres sur le document S/2022/181, qui contient le texte d'une lettre datée du 4 mars 2022, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Nakamitsu.

M^{me} Nakamitsu (*parle en anglais*) : Je remercie les membres du Conseil de sécurité de me donner à nouveau l'occasion de leur faire le point sur la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013), sur l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne.

Depuis mon dernier exposé, le 28 février (voir S/PV.8982), le Bureau des affaires de désarmement a, comme à l'accoutumée, poursuivi ses contacts réguliers avec ses homologues de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) au sujet des activités de cette dernière en lien avec cette question.

Comme j'en ai précédemment informé le Conseil, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continue d'influer sur la capacité du Secrétariat technique de l'OIAC de se déployer en République arabe syrienne. Néanmoins, le Secrétariat technique se tient prêt pour les déploiements. En dépit des restrictions de déplacement toujours en vigueur, le Secrétariat technique poursuit, dans le cadre de son mandat, les activités liées au programme d'armes chimiques syrien et reste en contact avec la République arabe syrienne à cet égard.

L'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC poursuit ses efforts pour clarifier toutes les questions en suspens liées à la déclaration initiale et aux déclarations suivantes de la République arabe syrienne, conformément à la Convention sur les armes chimiques.

J'ai été informée que le Secrétariat technique de l'OIAC n'avait pas encore reçu la déclaration attendue de la République arabe syrienne concernant tous les types non déclarés et les quantités d'agents neurotoxiques produits et/ou transformés en armes dans une ancienne installation de fabrication d'armes chimiques qui a été déclarée par la République arabe syrienne comme n'ayant jamais été utilisée pour produire et/ou transformer en armes des agents de guerre chimique.

J'ai également été informée que le Secrétariat technique de l'OIAC n'avait toujours pas reçu de la République arabe syrienne les informations et documents supplémentaires demandés concernant les dégâts causés durant l'attaque perpétrée le 8 juin 2021 sur une installation militaire qui abritait une ancienne installation de fabrication d'armes chimiques déclarée. Il n'a pas non plus reçu de réponse à la demande d'informations concernant le déplacement non autorisé et les restes de deux cylindres détruits liés à l'attaque chimique perpétrée à Douma le 7 avril 2018. À cet égard, j'engage vivement la République arabe syrienne à répondre aux demandes du Secrétariat technique de l'OIAC avec la célérité qui s'impose.

Je suis au regret de faire savoir aux membres du Conseil que le Secrétariat technique de l'OIAC n'est toujours pas en mesure de procéder à la vingt-cinquième session de consultations entre la République arabe syrienne et l'Équipe d'évaluation des déclarations à Damas car la République arabe syrienne persiste à refuser de délivrer un visa d'entrée à l'un des membres de l'Équipe. D'après ce que je comprends, alors que l'échange de correspondance entre l'autorité nationale syrienne et le Secrétariat technique à ce sujet se poursuit, la République arabe syrienne n'a toujours pas confirmé que tous les visas demandés par le Secrétariat de l'OIAC seront délivrés. J'ai été informée que le Secrétariat technique se tient prêt à déployer l'Équipe d'évaluation des déclarations en République arabe syrienne sous réserve de la délivrance de visas à tous les membres de l'Équipe d'évaluation des déclarations et de l'évolution de la pandémie de COVID-19.

J'exhorte le Gouvernement de la République arabe syrienne à faciliter l'organisation du déploiement de l'Équipe d'évaluation des déclarations et à respecter la

résolution 2118 (2013), notamment en accordant dès que possible un accès immédiat et sans entrave au personnel désigné par le Secrétariat de l'OIAC.

La pleine coopération de la République arabe syrienne avec le Secrétariat technique de l'OIAC est essentielle pour régler toutes les questions en suspens. Comme cela a été souligné à maintes reprises, du fait des lacunes, incohérences ou disparités qui demeurent, le Secrétariat technique continue d'estimer qu'à ce stade, la déclaration présentée par la République arabe syrienne ne peut toujours pas être considérée comme exacte et complète, conformément à la Convention sur les armes chimiques.

J'ai été informée que le Secrétariat technique de l'OIAC prévoyait d'effectuer les prochaines séries d'inspections dans les installations du Centre d'études et de recherches scientifiques (CERS) situées à Barzé et Jamraya dans le courant de l'année 2022. En ce qui concerne la découverte d'un produit chimique visé au tableau 2 dans les installations du CERS à Barzé en novembre 2018, j'ai le regret d'informer le Conseil que la République arabe syrienne n'a toujours pas fourni suffisamment d'informations ou d'explications techniques qui permettraient au Secrétariat technique de l'OIAC de clore ce dossier.

Elle signale que les préparatifs de la rencontre en personne entre le Directeur général de l'OIAC et le Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne sont toujours en cours. Le Secrétariat technique tiendra le Conseil exécutif de l'OIAC informé de l'évolution de ce dossier.

Conformément aux précédentes mises à jour présentées au Conseil, la Mission d'établissement des faits de l'OIAC continue d'étudier toutes les informations disponibles concernant les allégations d'utilisation d'armes chimiques en République arabe syrienne. Je signale que le rapport mensuel du Directeur général de l'OIAC (S/2022/181, annexe) renvoie aux rapports de la Mission d'établissement des faits publiés par le Secrétariat technique les 24 et 31 janvier 2022 (S/2022/85, annexe et S/2022/116, annexe), selon lesquels de la moutarde au soufre a été utilisée à Marea le 1^{er} septembre 2015 et un cylindre de chlore a été utilisé en tant qu'arme à Kafr Zeïta le 1^{er} octobre 2016, respectivement. Des copies des deux rapports de la Mission d'établissement des faits ont été distribuées aux membres du Conseil de sécurité le mois dernier.

J'ai été informée que le Secrétariat technique de l'OIAC avait prévu initialement de déployer la Mission d'établissement des faits en République arabe syrienne du 22 janvier au 4 février dernier pour collecter des

informations et mener des entretiens sur les incidents qui se sont produits dans la province d'Alep en 2016. Cependant, des cas de maladie à coronavirus (COVID-19) ayant été confirmés au sein de l'équipe d'appui à Damas, le déploiement a dû être reporté. La Mission d'établissement des faits prépare les déploiements à venir, qui restent tributaires de l'évolution de la pandémie de COVID-19.

Je crois comprendre que l'Équipe d'enquête et d'identification poursuit ses investigations sur les événements pour lesquels la Mission d'établissement des faits a déterminé que des armes chimiques avaient été utilisées, ou probablement utilisées, en République arabe syrienne. Elle publiera de nouveaux rapports en temps utile, en fonction de l'évolution de la pandémie de COVID-19. Je saisis cette occasion pour exprimer une fois de plus mon plein appui à l'intégrité, au professionnalisme, à l'impartialité, à l'objectivité et à l'indépendance des travaux de l'OIAC.

En ce qui concerne la décision intitulée « Contrer la détention et l'emploi d'armes chimiques par la République arabe syrienne » (C-25/DEC.9) adoptée le 21 avril 2021, j'ai été informée que, malheureusement, la République arabe syrienne n'a encore pris aucune des mesures énoncées au paragraphe 5 de la décision EC-94/DEC.2. J'appelle donc de nouveau la République arabe syrienne à coopérer pleinement avec le Secrétariat technique de l'OIAC à cet égard.

L'utilisation d'armes chimiques constitue une violation grave du droit international et est un affront à notre humanité commune. Nous devons rester vigilants et veiller à ce que ces armes terribles ne soient plus jamais utilisées et soient éliminées, non seulement en Syrie, mais partout ailleurs.

Je voudrais terminer en assurant aux membres du Conseil que l'ONU est déterminée à collaborer avec tous les États Membres pour rétablir le tabou auquel sont sommes les armes chimiques et veiller à ce que les responsables de leur utilisation, qui ont violé une norme internationale fondamentale, soient amenés à en répondre.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M^{me} Nakamitsu de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le Conseil s'est réuni il y a 10 jours pour aborder la question des armes chimiques syriennes (voir S/PV.8982), et la situation n'a pas évolué depuis sur le

terrain ni au niveau de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). C'est ce que confirme le rapport du Directeur général de l'OIAC pour le mois de février (S/2022/181, annexe). Le fait que le rapport ait été publié avec du retard en mars, plutôt que durant les derniers jours de février, comme à l'accoutumée, ne peut être interprété que comme un prétexte pour nous donner une raison officielle de nous réunir aujourd'hui, ce qui en soi confirme que notre calendrier actuel pour l'examen au Conseil de la question des armes chimiques en Syrie est totalement artificiel. Les délégations n'ont rien à dire, ce qui fait que lorsque nous nous réunissons aussi fréquemment, nous répétons les mêmes choses.

À maintes reprises, nous avons proposé de modifier le calendrier afin que le Conseil puisse travailler de manière plus efficace sur cette question. La délégation chinoise l'a aussi demandé à de nombreuses reprises. Mais nos collègues occidentaux n'ont pas soutenu nos propositions. Nous regrettons qu'organiser des réunions pour le plaisir de les organiser semble plus important pour eux que d'avoir un débat de fond au Conseil. Ce type d'approche ne peut que nuire à l'autorité de cet organe.

Pour illustrer l'attention exagérée que nos collègues occidentaux accordent à la Syrie, je propose de revenir un instant sur ce qui se passe dans d'autres zones de tension qui ne font pas l'objet d'une attention aussi fréquente du Conseil. Prenons la Libye, par exemple. En Libye, le 10 février, la Chambre des députés a confirmé la nomination de Fathi Bashagha en tant que nouveau Premier Ministre du pays, alors que le chef par intérim du Gouvernement d'unité nationale, Abdul Hamid Dbeibah, reste en place. Le nouveau Premier Ministre a prêté serment. Or, peu avant, deux nouveaux Ministres ont été kidnappés et dernièrement, en février, Abdul Hamid Dbeibah a été victime d'une tentative d'assassinat. Dans de telles conditions, le risque augmente que le pays se retrouve avec un gouvernement à deux têtes et que la situation intérieure se détériore, ce qui pourrait aboutir à un nouveau conflit armé. Toutefois, les membres du Conseil de sécurité en charge de ce dossier prétendent qu'il ne se passe rien qui vaille la peine qu'on en parle.

En dépit de cette succession d'événements inquiétants, personne n'a proposé que nous modifiions la fréquence de nos séances sur la Libye, qui ont lieu tous les deux mois. En revanche, nous examinons au moins deux fois par mois la situation en Syrie, et ce uniquement parce que le nombre de séances que nous tenons sur cette question revêt de l'importance pour nos collègues occidentaux. Nous voyons là une nouvelle manifestation flagrante qu'on applique deux poids, deux mesures.

Pour ce qui est de la question à l'examen, nos préoccupations concernant l'OIAC en Syrie sont bien connues. Je vais les réitérer brièvement puisqu'après tout, nous sommes réunis pour débattre de ce sujet. Nos inquiétudes concernent notamment la politisation des travaux politisés de l'OIAC, les violations par le Secrétariat technique de la méthodologie prévue par la Convention sur les armes chimiques, les falsifications directes et avérées du rapport de la Mission d'établissement des faits de l'OIAC sur l'incident de Douma, les activités de l'Équipe d'enquête et d'identification illégitime, qui continue de produire des conclusions partiales qui incriminent Damas, ignorant totalement le fait que les terroristes ont employé des armes chimiques, enfin et surtout, le refus total des dirigeants de l'OIAC de rectifier cette situation déplorable.

Nous avons abordé cette question dans le détail durant notre dernière séance, il y a moins de deux semaines, et je ne m'y attarderai donc pas plus longuement aujourd'hui. Je voudrais simplement redire que nous espérons vivement que le Directeur général de l'OIAC trouvera bientôt un moment dans son emploi du temps prétendument chargé pour présenter un exposé au Conseil et répondre à toutes les questions que lui a déjà posées la délégation russe. Faute de quoi, nous aurons encore plus de raisons de penser que le Secrétariat technique a quelque chose à cacher. Je n'ai rien d'autre à ajouter aujourd'hui.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante de l'exposé qu'elle a présenté ce matin.

Il demeure indispensable que le Conseil de sécurité reçoive des mises à jour régulières sur la question des armes chimiques en Syrie et sur le travail capital que mène l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) à cet égard.

La semaine dernière, le Conseil de sécurité a reçu le cent unième rapport du Directeur général de l'OIAC sur les armes chimiques syriennes (S/2022/181, annexe) – le cent unième – et pourtant, hélas, il n'y a presque rien de nouveau. Ce rapport, à l'instar de l'exposé que le Secrétariat technique a présenté le 23 février, à La Haye, aux États parties à la CIAC, véhicule le même message simple : le régime syrien n'a toujours pas rempli ses obligations au titre de la résolution 2118 (2013). Nous demandons instamment à la Syrie de cesser de faire obstacle au travail de l'OIAC et de se mettre en conformité avec ses obligations.

Nous venons de nouveau d'entendre que le Gouvernement syrien continue de refuser de délivrer les visas nécessaires à tous les membres de l'Équipe d'évaluation

des déclarations de l'OIAC afin qu'ils puissent se rendre en Syrie pour la vingt-cinquième session de consultations. Cela fait plus d'un an que la session précédente a eu lieu. Il ne revient pas au Gouvernement syrien de choisir les experts de l'OIAC qui participent à cette évaluation. Au contraire, il est tenu de coopérer pleinement avec l'OIAC.

Nous avons encore entendu aujourd'hui que le régime d'Al-Assad refuse toujours de communiquer les preuves corroborant les allégations de destruction, en 2021, de deux cylindres de chlore liés à l'attaque à l'arme chimique d'avril 2018 à Douma. Nous avons encore entendu que le régime d'Al-Assad s'obstine à ne pas expliquer pourquoi ces cylindres de chlore ont été déplacés du site inspecté et répertorié sur lequel ils se trouvaient, malgré les instructions spécifiques de ne pas les déplacer sans en avoir au préalable notifié l'OIAC et obtenu son consentement. Ils ont été transportés sur le site de la frappe aérienne, où ils auraient supposément été détruits.

Il me semble important aussi de noter que, à chaque fois, les 17 modifications de la déclaration par le Gouvernement syrien ont été apportées parce que les experts de l'OIAC qui l'examinaient minutieusement ont découvert dans la déclaration de la Syrie des irrégularités et des éléments non signalés. Ces modifications ne sont donc pas le signe d'une coopération sérieuse, mais l'illustration au contraire du refus de la Syrie de coopérer pleinement.

La Syrie et ses complices ont beau régulièrement prétendre le contraire, le régime d'Al-Assad ne coopère pas pleinement avec l'OIAC, contrairement à ce qu'exige la résolution 2118 (2013). La Syrie ne s'est pas montrée disposée à communiquer, dans sa déclaration, sur l'ampleur de son programme d'armes chimiques. Elle n'a encore appliqué aucune des mesures demandées par le Conseil exécutif de l'OIAC après que l'Équipe d'enquête et d'identification de l'Organisation a établi qu'elle avait utilisé ces armes contre sa propre population dans le cadre de trois attaques distinctes à Latamné en mars 2017.

Au lieu de coopérer, le régime d'Al-Assad avance de piètres excuses et crie au parti pris. Ces affirmations sont toutefois démenties par les rapports détaillés issus des enquêtes impartiales, objectives et approfondies menées par les experts de l'OIAC.

Malheureusement, le régime d'Al-Assad est aidé au Conseil. La Fédération de Russie n'a cessé de propager de fausses informations concernant l'utilisation répétée

d'armes chimiques par la Syrie. Le tissu de mensonges par lequel la Russie tente de légitimer la guerre préméditée et injustifiée qu'elle livre contre l'Ukraine devrait montrer une fois pour toutes qu'on ne peut pas non plus se fier à la Russie lorsqu'elle parle de l'emploi d'armes chimiques en Syrie.

La norme mondiale contre l'utilisation d'armes chimiques et la Convention sur les armes chimiques ont contribué à rendre le monde plus sûr. Tant que le régime syrien ne sera pas tenu de répondre de son emploi d'armes chimiques ou du non-respect de ses obligations internationales, ce ne sera pas uniquement la population syrienne ou les populations du Moyen-Orient qui seront menacées, mais nous tous.

Pour terminer, les États-Unis appellent une nouvelle fois le régime d'Al-Assad à cesser de faire systématiquement obstruction à l'action de l'OIAC, à coopérer pleinement avec la Mission d'établissement des faits de l'OIAC en République arabe syrienne, avec l'Équipe d'évaluation des déclarations et avec l'Équipe d'enquête et d'identification, et à honorer une fois pour toutes ses obligations internationales s'agissant de ces armes effroyables.

M. Xing Jisheng (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé. Tout d'abord, la Chine voudrait se faire l'écho de ce qu'a dit la délégation russe concernant l'amélioration des méthodes de travail sur le dossier syrien. Le Conseil devrait mener ses travaux dans un souci d'efficacité et par conséquent réduire la fréquence à laquelle il examine la question des armes chimiques en Syrie ou alors l'examiner en conjonction avec d'autres questions pertinentes.

La Chine a pris note du dernier rapport mensuel en date du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) sur le dossier chimique syrien (S/2022/181, annexe). Le Conseil a discuté de la question des armes chimiques en Syrie la semaine dernière à peine (voir S/PV.8982). Il n'y a aucun nouveau progrès depuis.

Je tiens à rappeler la position de la Chine. La question des armes chimiques revêt une immense importance. Les activités d'enquête et d'attribution des responsabilités de l'OIAC concernant l'emploi présumé d'armes chimiques doivent être menées strictement dans le cadre de la Convention sur les armes chimiques, en se fondant sur les faits et en tirant des conclusions reposant sur des preuves concluantes.

À cet égard, la Chine a toujours été préoccupée par la constitution et les travaux de l'Équipe d'enquête et d'identification. Avant de publier un nouveau rapport, la Mission d'établissement des faits de l'OIAC en République arabe syrienne devrait d'abord élucider les questions relatives au rapport sur l'incident de Douma, fixer des normes à respecter concernant ses sources d'information et ses méthodes de travail, et améliorer la crédibilité de son travail.

La question des armes chimiques en Syrie doit être réglée par le dialogue et la coopération. Nous appelons le Secrétariat technique à faire preuve de souplesse en envoyant en Syrie des experts munis de visas valables pour procéder aux consultations sur l'évaluation de la déclaration initiale, dans le but d'éviter une impasse.

Nous encourageons également le Secrétariat technique à maintenir la communication avec le Gouvernement syrien sur des questions telles que les visites au Centre d'études et de recherches scientifiques syrien et à organiser des réunions en face à face entre le Directeur général de l'OIAC et le Ministre syrien des affaires étrangères et des expatriés. Quant aux informations fournies par le Gouvernement syrien concernant la possession et l'emploi d'armes chimiques par des organisations terroristes, le Secrétariat technique doit les prendre au sérieux.

L'OIAC se heurte actuellement à certaines difficultés dans ses travaux. Les parties affichent des divisions et des oppositions marquées. Nous espérons que le Directeur général et le Secrétariat technique consentiront davantage d'efforts pour maintenir l'objectivité et la neutralité requises, dépolitiser l'action de l'OIAC, encourager les États parties à renouer avec la tradition des décisions prises par consensus et préserver l'autorité et l'efficacité de l'organisation.

La Chine espère également que le Directeur général viendra lui-même présenter au plus tôt un exposé au Conseil de sécurité.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé.

Il y a tout juste 10 jours, le Conseil de sécurité examinait la question de la Syrie et de ses armes chimiques (voir S/PV.8982). Il était déjà clair que la Syrie demeurait réticente à coopérer. Les graves questions que pose sa déclaration relative aux armes chimiques, qui portent notamment sur le sort de milliers de munitions chimiques et de centaines de tonnes d'agents chimiques, ne sont toujours pas résolues.

Les dispositions de la résolution 2118 (2013) continuent d'être violées. Nous appelons donc le régime syrien, comme nous le faisons chaque mois, à coopérer avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et à se mettre à nouveau en conformité avec la Convention sur les armes chimiques.

Au cours des 10 jours qui se sont écoulés depuis cette dernière séance, la Russie a poursuivi sa guerre d'agression contre l'Ukraine, assiégeant des villes, tuant aveuglément des civils et forçant des millions de personnes à fuir en quête de sécurité. Le parallèle avec les agissements russes en Syrie est clair. Malheureusement, cette comparaison vaut également pour les armes chimiques, car nous voyons le spectre familier de la désinformation russe liée aux armes chimiques se dresser en Ukraine.

La Russie a une longue tradition d'évitement, de déni et d'obstruction en matière d'armes chimiques. En 2017, le Président Poutine avait prétendu que l'attaque de Khan Cheikhoun, dont le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, dans toute sa compétence et son impartialité, avait conclu que le régime d'Al-Assad était responsable, avait été mise en scène par l'Occident.

La Russie a présenté une quarantaine de scénarios différents concernant l'attaque à l'arme chimique perpétrée par ses agents militaires à Salisbury, il y a quatre ans. Nous n'avons rien vu d'autre que des faux fuyants et des mensonges concernant l'attaque au Novitchock commise contre Alexeï Navalny.

Quand ils écouteront la déclaration russe à la présente séance, j'invite mes collègues à se demander qui nous devons croire. Devons-nous croire l'État connu pour utiliser des armes chimiques, qui l'a nié et qui refuse de répondre aux questions concernant les attaques commises par son client, le régime d'Al-Assad, à Khan Cheikhoun, Latamné ou Saraqeb, ou devons-nous croire les organisations internationales indépendantes et impartiales qui ont mené des enquêtes rigoureuses, en attribuant la responsabilité sur la base d'éléments de preuve manifestes ?

Le Conseil a entendu suffisamment de mensonges concernant les armes chimiques de la part de la Fédération de Russie. Nous devons cesser de prétendre que le régime d'Al-Assad agit de bonne foi. Nous devons défendre les règles sur lesquelles nous nous sommes tous entendus, regarder dans les yeux ceux qui les transgressent et les amener à répondre de leurs actes.

Enfin, je note que la Libye est inscrite à notre ordre du jour pour mercredi prochain. J'attends avec intérêt d'aborder ce sujet.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier M^{me} Nakamitsu de son exposé.

J'ai l'obligation morale de dire quelques mots sur ce qui se passe ces jours-ci à Marioupol avant d'en venir à la Syrie.

Marioupol est une ville d'environ un demi-million d'habitants en Ukraine, le pays qui est depuis deux semaines sous le coup d'une attaque brutale de la Russie. C'est une ville assiégée, isolée par l'agresseur qui n'est pas parvenu à s'en emparer et qui la bombarde sauvagement. C'est une ville qui est privée d'électricité, d'eau, de vivres – tout ce qui est indispensable pour vivre – où les civils coupent des arbres pour combattre le froid et font fondre de la neige pour avoir de quoi boire et ne pas mourir de déshydratation. Voilà Marioupol, autrefois un centre industriel et en matière d'éducation en Ukraine, et qui est maintenant une terre brûlée, le visage de l'agression russe.

Hier, les personnes les plus vulnérables et sans défense qui soient, des femmes enceintes ou avec leurs nouveau-nés, auraient pu croire qu'elles se trouvaient dans un des lieux les plus sûrs qu'on puisse imaginer : un hôpital, où l'on se rend pour se faire soigner et où l'on est pris en charge. En réalité, elles ne l'étaient pas. Une pluie de bombes russes s'est abattue sur elles lors d'une attaque délibérée. On nous a dit qu'il s'agissait d'une base de l'armée ukrainienne. Mais ce que nous avons vu, ce sont des femmes en train d'accoucher au milieu des décombres.

Nous condamnons cet acte dans les termes les plus fermes. C'est un crime, qui ne doit pas rester impuni, et nul ne doit échapper aux conséquences de ses crimes.

(l'orateur poursuit en français)

Il y a moins de deux semaines nous faisons, sur ce sujet, le constat qui s'est malheureusement installé comme une constante accablante, le manque délibéré de coopération de la part de la Syrie pour répondre aux demandes clairement formulées dans la résolution 2118 (2013) (voir S/PV.8943).

Nous saluons le travail professionnel et impartial de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de son secrétariat afin de faire toute la lumière sur l'utilisation d'armes chimiques en Syrie, ce qui n'est pas en doute.

Or, depuis plus d'un an, l'Équipe d'experts de l'OIAC n'a effectué aucune vérification sur le territoire syrien, et ceci parce que la Syrie se mure dans une réponse qui n'est ni exacte, ni complète conformément à la Convention sur les armes chimiques.

Nous exigeons une coopération pleine et sans équivoque des autorités syriennes avec le Secrétariat technique de l'OIAC et rejetons tout effort de discrédit ou de politisation de son travail. La Syrie n'a pas le droit de décider ni des règles de procédure ni du choix des inspecteurs.

Nous réitérons notre ferme condamnation de l'utilisation d'armes chimiques par tout acteur en toutes circonstances.

Nous demeurons convaincus que la clôture rapide des enquêtes sur l'utilisation d'armes chimiques en Syrie sert d'abord la Syrie et ses citoyens, et permettra par la suite au Conseil de soutenir plus efficacement le peuple syrien dans sa quête d'un avenir pacifique et meilleur. Il est temps que le régime le comprenne.

(l'orateur reprend en anglais)

Je vais terminer où j'ai commencé – en Ukraine. Alors que nous parlons d'armes chimiques en Syrie, nous sommes profondément préoccupés par les allégations lancées par des représentants du Kremlin concernant la présence présumée de laboratoires d'armes chimiques et biologiques en Ukraine. Nous savons le mal que peuvent causer de telles informations. Nous y voyons un nouveau prétexte fallacieux, de ceux auxquels la Russie a recouru maintes fois pour justifier l'injustifiable et excuser l'excusable, à savoir ses agissements abominables en Ukraine.

M. de Rivière (France) : Je tiens tout d'abord à remercier M^{me} Nakamitsu pour son exposé.

Nous ne devons pas perdre de vue la raison pour laquelle nous sommes réunis. Depuis 2013, le régime syrien a utilisé au moins à huit reprises des armes chimiques contre sa propre population. Cela a été démontré sans aucune ambiguïté par les enquêtes de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'ONU. Or, depuis l'adoption de la résolution 2118 (2013) à l'unanimité, il y a plus de huit ans, aucun progrès n'a été effectué.

Je souhaite revenir sur trois points.

Premièrement, la France salue la publication, il y a quelques semaines, des deux rapports de la Mission d'établissement des faits (S/2022/85, annexe et 2022/116, annexe). Ils sont très bien documentés, ils démontrent que des armes chimiques ont été utilisées à Marea en 2015 et à Kafr Zeïta en 2016. Le travail de l'Équipe d'enquête et d'identification visant à identifier les auteurs est essentiel. La France sera attentive à ses prochaines conclusions.

Deuxièmement, il n'est pas acceptable que le régime syrien continue de faire obstruction au travail de l'OIAC. Il n'a toujours pas délivré les visas nécessaires au déploiement de l'Équipe d'évaluation de la déclaration initiale. Il continue de vouloir interférer dans le choix des inspecteurs. Sous couvert de prétextes fallacieux, il cherche à entraver les missions du Secrétariat technique, qui fait preuve de ténacité et d'un grand professionnalisme. Les campagnes de désinformation à son encontre sont inacceptables, et elles doivent cesser.

Troisièmement, les mesures prises en avril 2021 lors de la Conférence des États parties ne sont pas irréversibles. Les droits et les privilèges suspendus peuvent être rétablis. Il suffit pour cela que la Syrie se mette en conformité avec ses obligations conventionnelles.

Chacun sait les actes ignobles dont le régime syrien est responsable. C'est pourquoi la France est fermement engagée dans la lutte contre l'impunité. Les victimes se tournent vers les juridictions nationales. Il faut être clair : il n'y aura pas de répit pour les criminels de guerre qui utilisent ces armes choquantes et bannies par le droit international.

M^{me} Heimerback (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Nakamitsu, de son exposé sur les progrès réalisés en vue de l'élimination complète du programme d'armes chimiques syrien.

Je commence par souligner le message inchangé de la Norvège : la République arabe syrienne doit honorer ses obligations en vertu de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013). À cet égard, je voudrais mettre en avant aujourd'hui quatre points qui doivent faire l'objet d'une attention immédiate.

Premièrement, et il s'agit là du plus urgent, il reste 20 questions en suspens dans la déclaration initiale de la Syrie auxquelles il faut répondre. Nous exhortons la Syrie à fournir des informations et des explications techniques suffisantes pour combler ces lacunes.

Deuxièmement, nous regrettons les retards persistants dans la délivrance de visas à l'Équipe d'évaluation des déclarations. Les consultations régulières avec l'Équipe d'évaluation des déclarations sont importantes pour garantir le suivi de la coopération et de l'échange d'informations, et fournir une assistance technique à la Syrie. À cet égard, je tiens également à souligner que la Syrie a l'obligation de coopérer pleinement avec l'OIAC. La résolution 2118 (2013) indique expressément que la Syrie a l'obligation d'accepter le

personnel désigné par l'OIAC, de lui donner un accès immédiat et sans entrave à tous sites ainsi que le droit de les inspecter.

Troisièmement, l'OIAC a demandé des informations supplémentaires concernant une attaque présumée contre une ancienne installation de fabrication d'armes chimiques – qui contenait apparemment du matériel pertinent dans le cadre d'une enquête en cours de l'OIAC. L'OIAC a également demandé la déclaration de l'ensemble des types et quantités non déclarés d'agents neurotoxiques produits et/ou armés dans une ancienne installation de production d'armes chimiques bien précise. Il faut impérativement que la Syrie satisfasse à ces demandes.

Quatrièmement, il est crucial que la Syrie prenne toutes les mesures nécessaires pour lever la suspension de ses droits et privilèges en tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques.

Je terminerai en soulignant que la coopération est essentielle afin de régler toutes les questions en suspens et de parvenir enfin au terme de cet effort engagé il y a huit ans pour l'élimination totale du programme d'armes chimiques syrien.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Haute-Représentante Nakamitsu pour l'exposé très important qu'elle a fait au Conseil aujourd'hui.

Je veux tout d'abord insister sur l'importance de maintenir notre engagement collectif à défendre la norme juridique internationale contre les armes chimiques, qui sont ignobles. Rien ne peut justifier leur emploi, à quelque moment et où que ce soit.

Le rôle de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), soit l'organisation indépendante mandatée par la communauté internationale pour appliquer les dispositions de la Convention sur les armes chimiques (CIAC), reste fondamental dans le maintien de l'interdiction absolue des armes chimiques. Dans l'accomplissement de cette tâche, l'OIAC fait clairement et régulièrement la preuve de son intégrité, de son professionnalisme et de son impartialité, y compris dans son travail sur la Syrie.

Les tentatives persistantes, au sein du Conseil et en dehors, de politiser le travail et les conclusions de l'OIAC et de défendre les agissements de la Syrie sont profondément inquiétantes. Le Conseil devrait se montrer uni et clair dans son appui sans réserve à

l'OIAC et au Directeur général Arias et dans son rejet de la désinformation visant à compromettre le travail de cette instance.

Les efforts déployés par la Syrie et d'autres pour entraver le travail de l'OIAC ont de graves conséquences. Depuis plus de huit ans, l'OIAC cherche à régler les problèmes concernant les déclarations de la Syrie. Vingt questions de fond sont pendantes. Elles portent sur les installations de production, les stocks de munitions et d'agents et les activités de recherche et de développement qui n'ont pas été déclarés par la Syrie.

Durant cette même période, sur la base de preuves claires et irréfutables, l'OIAC a mis au jour 17 cas où des armes chimiques avaient probablement ou sans l'ombre d'un doute été employées en Syrie, certains par Daech, mais le plus souvent par l'armée de l'air syrienne. Ces attaques ont entraîné la mort de centaines de personnes et causé des blessures et des souffrances durables à beaucoup d'autres. La Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne et le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU sont arrivés aux mêmes conclusions. Rien ne peut justifier ces attaques et on ne devrait laisser personne déformer ou excuser ces faits.

Le Conseil doit veiller à l'application des décisions qu'il a prises dans sa résolution 2118 (2013) et se montrer uni derrière l'OIAC dans son travail visant à garantir que le programme d'armes chimiques de la Syrie a été détruit de façon vérifiable. En même temps, la Syrie devrait coopérer de manière sérieuse et véritable avec l'OIAC. C'est le seul moyen de clore ce dossier.

Nous espérons que la réunion proposée entre le Directeur général Arias et le Ministre des affaires étrangères Mekdad aura lieu bientôt et sera axée sur l'obtention de résultats concrets. L'Irlande appelle la Syrie à coopérer sincèrement avec l'OIAC afin de mettre la dernière main aux arrangements pour cette réunion. Le Secrétariat technique a clairement indiqué les mesures concrètes nécessaires pour régler les questions en suspens concernant les déclarations de la Syrie. La Syrie doit prendre ces mesures et apporter les précisions requises sur toutes ces questions.

Nous exhortons la Syrie à cesser de bloquer le déploiement de l'Équipe d'évaluation des déclarations en Syrie, en attente depuis maintenant presque un an. En vertu de la résolution 2118 (2013) et de la Convention sur les armes chimiques, la Syrie est obligée de fournir un accès immédiat et sans entrave au personnel de l'OIAC en Syrie. Nous lui demandons de délivrer tous les visas nécessaires à tous les membres de l'Équipe afin de permettre à l'organisation de poursuivre son travail d'inspection.

L'engagement de la Syrie doit se traduire par une action positive et productive, et non par des excuses et des retards. L'Irlande continuera d'appuyer tous les efforts visant à régler les questions en suspens dans ce dossier.

M. Leite Novaes (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé. Par ailleurs, je souhaite la bienvenue aux délégations de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et de la Turquie.

Il y a seulement 10 jours, nous étions réunis ici pour débattre de ce même thème et examiner les mêmes rapports du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de la Mission d'établissement des faits en Syrie. Le Conseil doit suivre de près les progrès accomplis dans l'élimination des armes chimiques en Syrie et ailleurs, ainsi qu'appliquer le principe de responsabilité à l'emploi de telles armes. Toutefois, le Brésil estime qu'il vaudrait mieux que les membres discutent de la périodicité de ces séances, faute de quoi les États Membres et les autres acteurs risquent d'accorder progressivement moins d'importance à la question.

Cela étant dit, je remercie une fois encore le Directeur général de l'OIAC pour son dernier rapport en date (S/2022/181, annexe). Le Brésil soutient fermement le travail effectué par l'organisation concernant l'application des dispositions de la Convention sur les armes chimiques. Il condamne dans les termes les plus forts l'emploi d'armes de destruction massive, y compris les armes chimiques, où que ce soit, par quiconque et en toutes circonstances. Nous sommes donc en faveur d'une OIAC solide, transparente et indépendante.

Je profite également de l'occasion pour signaler une fois de plus le travail important de la Mission d'établissement des faits, notamment ses derniers rapports sur les allégations d'emploi d'armes chimiques à Marea et Kafr Zeïta (S/2022/85, annexe et S/2022/116, annexe, respectivement). Le Brésil a analysé en profondeur non seulement ces rapports mais aussi les précédents de la Mission d'établissement des faits, du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU et de l'Équipe d'enquête et d'identification sur les épisodes relatifs à l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Vu la gravité de la situation, nous réaffirmons que toutes les enquêtes sur ces incidents doivent être impartiales, équilibrées, techniques et exhaustives.

Nous continuons de plaider pour la nécessité de restaurer la confiance entre l'OIAC et la République arabe syrienne, ce qui constituerait une avancée

fondamentale pour dépasser la regrettable politisation qui compromet la culture du consensus au sein de l'organisation et de ses organes de décision.

Le Brésil se félicite des efforts déployés récemment par le Directeur général de l'OIAC et par le Ministre syrien des affaires étrangères et des expatriés pour tenir une réunion en personne. C'est le genre d'approche constructive qui améliore la confiance et ouvre la voie à la consolidation d'un dialogue global et efficace. Nous encourageons les deux parties à poursuivre en ce sens afin que la réunion puisse avoir lieu dès que possible.

Enfin, nous encourageons le Gouvernement syrien à accorder un plein accès aux équipes d'experts de l'OIAC, y compris en délivrant les visas nécessaires. Dès que les restrictions imposées aux voyages dans le monde entier commenceront à être levées, nous comptons que d'autres équipes d'inspection seront déployées sur site, ce qui devrait aider à avancer vers la clôture du dossier syrien.

M^{me} Maitra (Inde) (*parle en anglais*) : Nous remercions M^{me} Nakamitsu, Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, des informations mises à jour qu'elle nous a communiquées.

Nous avons pris connaissance de la teneur des derniers rapports en date du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), présentés au Conseil de sécurité en application de la résolution 2118 (2013), ainsi que de la communication mensuelle dans laquelle la République arabe syrienne détaille les mesures prises pour respecter ses obligations en vertu de la Convention sur les armes chimiques (CIAC).

Nous encourageons la Syrie et le Secrétariat technique de l'OIAC à continuer de coopérer pour régler les questions en suspens. Nous continuons à espérer que le vingt-cinquième cycle de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et la République arabe syrienne sera organisé le plus tôt possible. Nous espérons également que la rencontre en personne entre le Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la Syrie et le Directeur général de l'OIAC sera bientôt organisée.

Notre position fondée sur les principes est que la Convention sur les armes chimiques est un instrument de désarmement unique en son genre et non discriminatoire qui permet d'éliminer une catégorie entière d'armes de destruction massive. L'Inde attache une grande importance à la Convention et prône sa mise en

œuvre intégrale, efficace et non discriminatoire. Nous appuyons les efforts collectifs consentis par toutes les parties pour que la crédibilité et l'intégrité de la Convention soient pleinement préservées.

L'Inde est contre l'emploi d'armes chimiques à tout moment et quels qu'en soient le lieu, l'auteur ou les circonstances. Elle a toujours soutenu que les enquêtes sur l'emploi d'armes chimiques doivent être impartiales, crédibles et objectives. Elles doivent être menées dans le strict respect des dispositions et procédures de la Convention et de l'équilibre délicat qu'elle établit entre pouvoir et responsabilité, pour établir les faits et arriver à des conclusions fondées sur des éléments factuels.

Par ailleurs, l'Inde met régulièrement en garde contre la possibilité que des entités terroristes et des individus aient accès à des armes chimiques, notamment dans la région. Les rapports de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes font également état de nombreux cas d'emploi d'armes chimiques contre les populations civiles, entre 2014 et 2016, par des groupes terroristes interdits par l'ONU et des groupes affiliés à Daech. Daech reste actif en Syrie et en Iraq, où il cherche à reconstituer ses capacités, comme l'indique l'attaque contre la prison de Hassaké en janvier.

L'Inde reste convaincue que des progrès sur les autres volets – politique et humanitaire – pourraient aussi contribuer à faire avancer l'ensemble du processus politique de paix en Syrie, tel que requis par la résolution 2254 (2015).

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Kenya et mon pays, le Ghana.

Pour commencer, je tiens à remercier la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, de son exposé sur les activités menées le mois dernier en vue de l'élimination du programme d'armes chimiques syrien, en application de la résolution 2118 (2013) et des autres décisions pertinentes du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Les trois membres africains du Conseil de sécurité se félicitent du rapport de l'OIAC qui couvre la période allant du 24 janvier au 23 février (S/2022/181, annexe). Nous saluons par ailleurs la participation des représentants de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et de la Turquie à la présente séance.

En adoptant la résolution 2118 (2013), le Conseil s'est exprimé d'une seule voix pour condamner fermement l'emploi d'armes chimiques quels qu'en soient le lieu, l'auteur ou les circonstances, et considérant que l'emploi de ces armes constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales, a approuvé la destruction rapide des armes chimiques de la Syrie, sous vérification rigoureuse. C'est dans ce contexte que nous saluons le rôle que joue l'OIAC dans l'élimination du programme d'armes chimiques de la Syrie.

Toutefois, nous prenons note avec inquiétude des divergences persistantes entre les positions de l'OIAC et des autorités syriennes en ce qui concerne les lacunes, les incohérences et les questions restées en suspens dans la déclaration initiale et les communications ultérieures de la Syrie, faites en application de la Convention sur les armes chimiques. Nous pensons que de véritables progrès peuvent être réalisés en vue de l'élimination complète du programme en renforçant les relations et une coopération de bonne foi entre l'OIAC, ainsi que ses organes de mise en œuvre, et l'autorité nationale syrienne. Par conséquent, nous demandons instamment au Conseil d'appuyer de manière concertée les efforts fournis dans ce sens.

Nous estimons que la proposition d'une rencontre en personne entre le Ministre des affaires étrangères et des expatriés, M. Faisal Mekdad, et le Directeur général de l'OIAC pourrait être l'occasion de renforcer la confiance, et pour la Syrie, de renouveler son engagement à s'acquitter de ses obligations. Nous espérons donc que les responsables feront de véritables progrès pour que cette rencontre ait lieu le plus tôt possible.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité prennent note de la présentation par l'autorité nationale syrienne au Conseil exécutif de son quatre-vingt-dix-neuvième rapport mensuel concernant les activités menées sur le territoire de la République arabe syrienne liées à la destruction de ses armes chimiques et installations de fabrication d'armes chimiques, tel que requis par le Conseil exécutif.

S'agissant du déploiement de l'Équipe d'évaluation des déclarations en Syrie, les trois membres africains du Conseil exhortent l'autorité nationale syrienne à s'acquitter de l'obligation qui lui incombe d'accorder à tous les membres de l'Équipe un accès libre et sans entrave à la Syrie. Nous pensons qu'en travaillant en collaboration grâce au renforcement d'échanges de correspondance et d'informations, l'Équipe d'évaluation des déclarations et l'autorité nationale syrienne peuvent

explorer les voies qui permettraient de surmonter les obstacles actuels à la tenue du vingt-cinquième cycle de consultations.

Par ailleurs, nous attendons de plus amples informations sur les prochaines séries d'inspections dans les installations du Centre syrien d'études et de recherches scientifiques situées à Barzé et à Jamraya, qui ont été prévues pour cette année. Nous prenons note de l'appui continu que le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets fournit dans le cadre de l'accord tripartite conclu avec l'OIAC et les autorités syriennes. Les trois membres africains du Conseil sont conscients des difficultés que la pandémie actuelle de maladie à coronavirus (COVID-19) pose aux travaux de l'OIAC en Syrie et prennent note de la volonté du Secrétariat technique à en garantir la continuité, en attendant que la situation s'améliore.

Les trois membres africains du Conseil continueront d'appuyer les mesures visant à faire respecter le principe de responsabilité pour obliger les auteurs de ces actes à en répondre, dissuader les acteurs étatiques et non étatiques d'utiliser des armes chimiques et d'autres armes de destruction massive à l'avenir, et renforcer les normes internationales contre leur emploi. Nous saluons, à cet égard, le travail important effectué par la Mission d'établissement des faits en Syrie et de l'Équipe d'enquête et d'identification et soulignons la nécessité qu'elles restent indépendantes, transparentes et impartiales dans l'exécution de leur mandat.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la position fondée sur les principes de l'Afrique contre l'emploi d'armes chimiques quels qu'en soient le lieu, l'auteur ou les circonstances, car rien ne peut justifier leur emploi. À cet égard, je tiens à exprimer notre appui aux efforts visant à l'achèvement rapide du processus d'élimination du programme d'armes chimiques de la Syrie.

M. Ochoa Martínez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Pour commencer, je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé et je salue la participation des délégations de la Syrie, de l'Iran et de la Turquie.

Nous nous réunissons une fois de plus aujourd'hui pour examiner le dossier des armes chimiques en Syrie, et nous constatons que des incohérences persistent dans la déclaration initiale de la Syrie. Malheureusement, et malgré de nombreuses tentatives, il n'a pas été possible d'organiser le vingt-cinquième cycle de consultations, en raison du refus de délivrer des visas à tous les membres

de l'Équipe d'évaluation des déclarations. Nous lançons à nouveau un appel respectueux mais ferme aux autorités syriennes pour qu'elles facilitent les travaux de l'Équipe.

S'agissant des visites dans les installations du Centre d'études et de recherches scientifiques situées à Barzé et à Jamraya prévues pour 2022, nous demandons aux autorités de permettre le déploiement en temps voulu des inspecteurs de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). De même, nous demandons à nouveau des éclaircissements concernant les faits relatifs à la garde et au transfert non autorisés de cylindres de chlore liés à l'attaque perpétrée à Douma, en avril 2018.

Nous déplorons que la Syrie continue de ne pas respecter les obligations énoncées tant dans la résolution 2118 (2013) que dans la Convention sur les armes chimiques elle-même. Nous appelons au plein respect des dispositions de ces deux instruments. Comme nous l'avons indiqué pendant la séance de février (voir S/PV.8982), nous avons pris note avec inquiétude du fait que selon les conclusions des enquêtes de la Mission d'établissement des faits en Syrie, il existe des motifs raisonnables de croire que des produits chimiques ont été utilisés comme armes à Marea et Kafr Zeïta. Il va sans dire que la possibilité que des acteurs non étatiques, y compris ceux qui ont été désignés par le Conseil comme groupes terroristes, aient pu acquérir des armes chimiques, est extrêmement préoccupante.

Le Mexique exprime une fois de plus sa confiance dans le professionnalisme, l'impartialité et l'indépendance du Secrétariat technique et des équipes d'enquête de l'OIAC et réaffirme sa condamnation de l'emploi de tout type d'arme chimique, quels qu'en soit l'auteur et les circonstances.

Pour conclure, le Mexique réaffirme qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit en Syrie. Nous appelons au plein respect de la résolution 2254 (2015) et à une participation constructive au processus politique facilité par l'ONU.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant des Émirats arabes unis.

Je tiens en premier lieu à remercier M^{me} Izumi Nakamitsu de son exposé.

L'élimination totale des armes chimiques est un objectif partagé par l'ensemble de la communauté internationale, compte tenu des effets horribles de leur

utilisation. Dans ce contexte, nous réaffirmons la position fondée sur les principes des Émirats arabes unis, qui rejettent et condamnent l'emploi d'armes chimiques, quels qu'en soient le lieu, l'auteur ou les circonstances, d'autant plus qu'il constitue une violation flagrante des dispositions de la Convention sur les armes chimiques et du droit international, ainsi qu'une menace grave pour la paix et la sécurité internationales.

En ce qui concerne le présent débat, nous devons combler les lacunes existantes si nous voulons obtenir des progrès tangibles dans le dossier des armes chimiques de la crise syrienne. Par principe, il convient d'encourager un dialogue constructif et sincère entre l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et la République arabe syrienne. En outre, les modalités de leur coopération doivent être améliorées, conformément à la nature technique de l'organisation et aux principes qui ont présidé à sa création, notamment le consensus et la non-politisation. Nous estimons que le fait de faciliter la visite de l'Équipe d'évaluation des déclarations en Syrie contribuera à la réalisation de ces objectifs.

Compte tenu de la présence de groupes terroristes et de milices armées en Syrie, dont l'organisation terroriste Daech, et des efforts déployés par ces groupes pour développer leurs armes et leurs capacités de combat, il convient d'accorder une attention particulière à la prévention de l'acquisition d'armes chimiques par les terroristes, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Par conséquent, nous soulignons l'importance de poursuivre la lutte contre Daech en Syrie pour l'empêcher de reformer ses rangs ou d'acquérir des armes chimiques.

Pour terminer, les Émirats arabes unis insistent sur la nécessité de continuer à collaborer avec les États parties et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques afin d'éliminer ce péril, qui constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous soulignons également qu'il importe de réaliser des progrès dans le dossier des armes chimiques, conformément à la résolution 2118 (2013).

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je ne vais pas faire perdre trop de temps à mes collègues.

Étant donné qu'un certain nombre de nos collègues occidentaux ont abordé une question qui n'a rien à voir avec le thème de la séance d'aujourd'hui, à savoir l'opération militaire spéciale de la Russie en Ukraine, je voudrais répondre à ce qui a été dit. Par exemple, le représentant de l'Albanie a mentionné la situation de la maternité n° 1 à Marioupol, où il y aurait eu des victimes après une attaque de l'aviation russe. Hier, nous avons fait distribuer, en tant que document officiel du Conseil de sécurité, une lettre du Représentant permanent de la Fédération de Russie, dans laquelle nous soulignons que dès le 7 mars, dans notre déclaration au Conseil (voir S/PV.8988), nous avons appelé l'attention des membres sur le fait que l'établissement en question était depuis longtemps sous le contrôle du bataillon Azov et avait été transformé en installation militaire pour les nationalistes ukrainiens. Il n'y avait déjà plus de patientes dans la maternité depuis longtemps, ce qui peut être confirmé par de nombreux témoins oculaires sur les médias sociaux.

En outre, si les membres du Conseil souhaitent approfondir la question, je tiens à signaler que les habitants de Marioupol, que le bataillon Azov utilise comme boucliers humains, ont vu les photos publiées sur Internet et ont identifié le modèle figurant sur les photos comme étant Marianna Podgurskaya. Elle joue trois femmes enceintes, avec un maquillage différent pour chaque personnage. On peut également la voir sur d'autres photos du même photographe, Evgeniy Maloletka, qui couvre la tragédie en Ukraine. Ce photographe travaille avec l'Associated Press, le *New York Times*, etc.

Je demande instamment à mes collègues de ne pas répandre de fausses informations dans la salle du Conseil de sécurité. Nous en avons eu assez avec l'histoire des Casques blancs, mais il semblerait que les membres du Conseil n'aient pas retenu la leçon. C'est pourquoi je leur demande d'adopter une attitude responsable à nos séances.

Le Président (*parle en arabe*) : La délégation chinoise a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Xing Jisheng (Chine) (*parle en chinois*) : La question inscrite à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui est celle des substances chimiques en Syrie. La Chine espère que les membres du Conseil de sécurité pourront se concentrer sur le thème de cette séance et s'abstenir d'introduire des questions sans rapport avec le sujet à l'examen, afin que le Conseil puisse examiner et débattre sur les questions pertinentes de manière efficace et normale.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Aldahhak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : La délégation de mon pays tient tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre pays frère, les Émirats arabes unis, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Nous sommes convaincus que vous saurez mener ses travaux avec succès. Nous remercions également la délégation permanente de la Fédération de Russie des efforts qu'elle a déployés pendant sa présidence du Conseil en février.

Il y a neuf ans, le 19 mars 2013, des groupes terroristes ont lancé un missile transportant des armes chimiques dans la province d'Alep. Cette attaque a fait 25 martyrs, dont la plupart appartenaient à l'Armée arabe syrienne, et 110 autres victimes qui ont souffert d'asphyxie et d'évanouissement à Khan el-Assal. À la suite de cette attaque, le Gouvernement de mon pays a envoyé une requête au précédent Secrétaire général, demandant la création d'une mission technique indépendante chargée d'enquêter sur ce qui s'était passé. Malheureusement, et malgré des mois de retard et d'atermoiement, la mission ne s'est toujours pas rendue sur le site ni n'a mené d'enquête à ce jour. L'attaque de Khan el-Assal reste la preuve que certains pays bien connus couvrent les crimes d'organisations terroristes, ce qui atteste de façon manifeste de l'ampleur de la manipulation et de la politisation de ce qu'on appelle le dossier chimique syrien.

L'approche adoptée face à l'attaque de Khan el-Assal, qui, je le répète, a fait 25 martyrs, pour la plupart membres de l'Armée arabe syrienne, et 110 autres victimes qui ont souffert d'asphyxie et d'évanouissement, est la même que celle adoptée par la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques ces dernières années. Les demandes du Gouvernement syrien d'enquêter sur des incidents similaires, au cours desquels des groupes terroristes ont utilisé des armes chimiques meurtrières contre des civils et des forces gouvernementales, se sont heurtées aux mêmes manœuvres dilatoires.

En outre, la Mission d'établissement des faits utilise des méthodes erronées et dangereuses qui ne sont pas conformes aux dispositions de la Convention et au mandat, en acceptant et en recevant des échantillons de tiers anonymes qui ne se trouvent pas en Syrie, au lieu de recueillir et de conserver des échantillons elle-même.

De plus, la Mission utilise des sources publiques et des informations provenant de groupes terroristes et de leurs commanditaires, ce qui fausse les résultats et sape la crédibilité de ses rapports et le professionnalisme de ses travaux.

Mon pays, la Syrie, a volontairement adhéré à la Convention sur les armes chimiques et détruit ses stocks d'armes chimiques et leurs installations de fabrication. Nous avons à cœur de régler les questions ponctuelles en suspens en coopérant avec l'OIAC afin de clore définitivement ce dossier. À cet égard, l'autorité nationale syrienne a facilité la tenue de 24 séries de consultations avec l'Équipe d'évaluation des déclarations au fil des ans. Nous nous réjouissons à la perspective de la vingt-cinquième série de consultations, qu'elle se tienne à Damas ou à La Haye.

Le Secrétariat technique de l'OIAC porte l'entière responsabilité du retard accusé dans le déploiement de la vingt-cinquième série de consultations. En effet, son directeur général a déclaré, ici même, au Conseil, qu'il faisait trop chaud en Syrie pendant les mois d'été pour que son personnel s'y rende. Il a ensuite lié ce retard à la non-délivrance d'un visa à un membre de l'Équipe. Une seule personne s'est vu refuser un visa. Ce ne sont pas, comme certains orateurs l'ont prétendu aujourd'hui, tous les membres de l'Équipe qui se sont vu refuser des visas. Le travail ne dépend pas de cette seule personne qui n'a pas obtenu de visa. Mon pays, la Syrie, ne fait pas obstruction au déploiement de l'Équipe. Nous voyons là un nouvel exemple de la pression qui est exercée sur la Syrie et des tentatives de saper les efforts de coopération qu'elle déploie.

En ce qui concerne ses efforts de coopération, la République arabe syrienne a présenté son quatre-vingt-dix-neuvième rapport mensuel sur les activités liées à la destruction de ses armes chimiques et installations connexes de fabrication d'armes chimiques. Des efforts sont en cours pour permettre la tenue d'une réunion de haut niveau entre le Ministre syrien des affaires étrangères et des expatriés et le Directeur général de l'OIAC dans les meilleurs délais, et pour en fixer l'ordre du jour et le programme de travail afin que nous puissions progresser sur certaines questions liées aux pratiques erronées des équipes de l'OIAC.

Ce n'est pas en soumettant l'OIAC à des pressions et en lui imposant des diktats, ni en politisant les travaux de ses organes et en obligeant le Conseil exécutif à adopter des résolutions impossibles à mettre en œuvre, ni même en incitant la Conférence des États parties à

la Convention sur les armes chimiques à suspendre les droits et privilèges de la Syrie que l'on parviendra à garantir le succès de ses travaux et de son mandat.

Les travaux de l'OIAC seront couronnés de succès si l'on entreprend un examen complet de toutes les méthodes de travail erronées utilisées par le Secrétariat technique et ses équipes et s'ils retrouvent leur caractère purement technique et non politisé. L'OIAC ne doit pas devenir un outil qui sert les intérêts de certains pays au détriment du régime de non-prolifération et de nos valeurs communes.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Takht Ravanchi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : La politisation de l'application de la Convention sur les armes chimiques et l'exploitation de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) pour servir des objectifs nationaux d'ordre politique ont des conséquences négatives majeures pour l'autorité et la crédibilité de la Convention, ainsi que pour celles de l'organisation. Nous appelons une nouvelle fois à appliquer la Convention sur les armes chimiques de manière intégrale, effective et non discriminatoire, ainsi qu'à préserver l'autorité de l'OIAC.

La Syrie s'est conformée aux obligations qui lui incombent en vertu de la Convention et continue de coopérer avec l'OIAC, et elle a présenté, le 17 janvier, son quatre-vingt-dix-neuvième rapport sur les activités liées à la destruction de ses armes chimiques et installations connexes de fabrication d'armes chimiques qui se déroulent sur son territoire. En outre, la Syrie fournit régulièrement des informations au Secrétariat technique de l'OIAC et au Secrétariat de l'ONU sur la détention et l'emploi d'armes chimiques par certaines organisations terroristes, ainsi que sur les incidents chimiques fabriqués de toutes pièces, actes odieux dont l'armée syrienne est ensuite rendue responsable. Récemment, dans la province d'Edleb, des membres du Front el-Nosra, un groupe terroriste, ont mis en scène un incident chimique.

Conscient des répercussions désastreuses et horribles de l'emploi systématique d'armes chimiques par Saddam Hussein, l'ancien dictateur iraquien, lors de son agression contre notre pays, l'Iran réaffirme son opposition à l'emploi d'armes chimiques par quiconque, où que ce soit, à tout moment et en toutes circonstances. Seules la destruction et l'élimination complètes de toutes

les armes chimiques dans le monde et la mise en œuvre de toutes les mesures indispensables pour garantir que ces armes ne seront plus mises au point peuvent nous donner la certitude que les armes chimiques ne seront plus jamais utilisées.

Nous appelons une nouvelle fois le Conseil de sécurité à tirer le meilleur parti de ses séances sur la Syrie. Consacrer une séance mensuelle du Conseil à la répétition de positions et d'allégations sans fondement contre le Gouvernement syrien ne contribue pas à l'efficacité des travaux du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Keçeli (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, de maintenir cette question à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Nous remercions également la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Nakamitsu, de l'action qu'elle continue de mener sur cette question importante.

Le dernier rapport du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) (S/2022/181, annexe) souligne un fait simple : en ne déclarant et en ne détruisant pas complètement ses armes chimiques, le régime syrien bafoue les obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques. Les questions en suspens dont nous avons discuté à de nombreuses occasions persistent, à savoir les lacunes, incohérences ou disparités dans la déclaration relative aux armes chimiques. Les demandes d'information de l'OIAC restent sans réponse.

En outre, le régime continue de faire obstruction à la tenue des consultations techniques avec l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC en manipulant

et en détournant la question des visas. Par ailleurs, le régime refuse de coopérer avec l'Équipe d'enquête et d'identification et de lui donner accès à son territoire. Nous prenons également acte des deux derniers rapports de la Mission d'établissement des faits menée par l'OIAC en Syrie, qui ont confirmé l'utilisation de produits chimiques comme armes à Marea, le 1^{er} septembre 2015, et à Kafr Zeïta, le 1^{er} octobre 2016 (S/2022/85, annexe et S/2022/116, annexe, respectivement). Nous attendons qu'une enquête plus approfondie de l'Équipe d'enquête et d'identification permette d'identifier les auteurs.

Il existe désormais un nombre croissant de preuves scientifiques que le régime syrien ne respecte toujours pas ses obligations internationales. Les rapports du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, ainsi que ceux de la Mission d'établissement des faits et de l'Équipe d'enquête et d'identification, vont tous dans le même sens. Ces violations ont de graves répercussions sur la paix et la sécurité internationales.

Il faut être un criminel de guerre pour employer des armes chimiques une fois, mais il faut être le régime d'Al-Assad pour employer des armes chimiques à au moins huit reprises. Nous condamnons avec la plus grande fermeté l'emploi d'armes chimiques par le régime syrien. Nous soulignons une fois de plus la responsabilité particulière de ceux qui soutiennent le régime dans sa ligne de conduite actuelle.

Le Conseil de sécurité doit s'exprimer d'une seule et même voix sur cette question grave. Il faut exhorter le régime syrien à coopérer pleinement avec l'OIAC.

Les auteurs de ces attaques doivent être identifiés et poursuivis en justice sans plus attendre. L'impunité pour des crimes contre l'humanité aussi odieux ne peut et ne doit pas être tolérée.

La séance est levée à 11 h 20.